

## **Compte rendu de la séance du mardi 20 mars 2018**

**Présents :** André ROUX, Bernard CREISSENT, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Roseline PRADEILLES, José LOUREIRO, Serge LAPIERRE, Gisèle BOUTIN, Suzette BOUTONNET, Anne-Marie CAMPREDON, Régis JULIEN, Christophe DONNET.

**Absents ayant donné procuration :** Gilles DUSSART à José LOUREIRO, Catherine DUBOST à Gisèle BOUTIN

**Absente :** Joséphine ROBERT

*Secrétaire de la séance : Anne-Marie CAMPREDON*

### **1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2018.**

**Approuvé à l'unanimité.**

### **2) Délibérations du conseil:**

#### **- Assiette des coupes de bois de l'année 2018**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du service bois et aménagements de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à prévoir en 2018 en forêts communales et sectionales relevant du Régime Forestier. Le Conseil Municipal approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2018 (parcelle A 651)

Il demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites en 2018.

**Vote 15 voix POUR**

#### **- Certification de la gestion forestière durable**

Le Maire expose au Conseil l'intérêt pour la commune, de s'engager dans un processus de certification : Programme de reconnaissance des forêts certifiées afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs, concernant la qualité de la gestion durable. Le Conseil municipal décide de s'engager, dans le Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) pendant 5 ans pour l'ensemble des forêts que la commune de BEDOUES-COCURES possède en Occitanie,

**Vote : 14 voix POUR et 1 ABSTENTION**

#### **- DETR: accessibilité WC public Cocurès)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaite acquérir un WC monobloc aux normes PMR, ce bloc pourra être habillé extérieurement. (Obligation légale au titre de l'agenda d'accessibilité.)

Ce bloc WC sera installé sur la place de l'église dans le cadre du réaménagement de la place, mais l'emplacement exact n'est pas encore déterminé. Le montant de cette acquisition est de 6070.50 € HT.

Une demande de subvention de 60% va être faite auprès de l'Etat. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à monter ce dossier de subvention.

**Vote 15 voix POUR**

- DETR : achat d'une saleuse

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à ce jour le service technique n'a pas de matériel performant pour saler les rues lors des épisodes hivernaux. Il est nécessaire d'acquérir une saleuse pour le service technique. Le montant de cette acquisition est de 6 400 € HT.

Un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat va être fait à hauteur de 60%. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à monter ce dossier de subvention.

**Vote : 15 voix POUR**

- Achat maison cadastrée A 1081

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la parcelle dite "Maison Agrinier" cadastrée A 1081 est à vendre. La commune est propriétaire d'une partie de cette maison.

Suite à un contact avec la propriétaire, elle est d'accord pour vendre cette maison au prix de 14000€ hors de frais notarié.

Plusieurs organismes ont été contactés et ils incitent à la démolition de cette maison pour éliminer tout ou partie de l'humidité dans la Chapelle St Saturnin, pour dégager le fronton de la chapelle et créer ainsi un accès direct à la porte principale sous le clocher. La réfection du mur mitoyen et du fronton de la chapelle seront ensuite à prévoir.

Monsieur le Maire est autorisé à acquérir cette maison au prix de 14000€.

**Vote 15 voix POUR.**

- Marché Public- Logement Foyer Rural

Avenant n°1- Lot n°2

**Lot n° 2 : Charpente- Couverture (Pantel Christophe)**

Avenant n° 1 : + 4 258 HT €

Nouveau montant du marché : 8 230.50 € HT

**Objet : Toiture**

Avenant n°2 Lot n°1

**Lot n° 1- Démolition Gros Œuvre (Chapelle Bernard)**

Avenant n°2 : + 1 150 HT €

Nouveau montant du marché : 13914.06 € HT

**Objet : Tirants avec croix stylisées**

**Vote 15 voix POUR**

3) Vote des 3 taxes

M. le Maire indique qu'il n'y aura pas d'augmentation des taxes locales comme le conseil s'y était engagé lors de la fusion des communes. Seul le lissage des taux sur 12 ans sera appliqué conformément au vote du conseil.

Taxe d'habitation : 13.16%

Taxe Foncière Bâtie : 12.67%

Taxe Foncière Non Bâtie : 206.02%

**Vote 15 voix POUR**

4) Compte administratif 2017

Mme Karine PASTRE présente le compte administratif 2017 de la commune.

Dépenses de Fonctionnement : 498 712.60€

Recettes de Fonctionnement : 604 125.70 € donc excédent de 105 413.10€

Dépenses d'Investissement : 201 262.52€

Recettes d'investissement : 189 991.95 € donc déficit de 11 270.57€

La commune clôture donc son exercice 2017 avec un excédent total de 94 142.53€

M. le Maire quitte la salle au moment du vote.

**Vote 14 voix POUR**

#### 5) Compte de gestion 2017

Le compte de gestion 2017 est édité par Mme la perceptrice. M. le Maire présente ce compte qui est le reflet à l'identique du compte administratif.

**Vote 15 voix POUR.**

#### 6) Vote Budget primitif 2018

Présentation par M. le Maire du BP 2018 article par article

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 607 862.53€

Dépenses et recettes d'Investissement : 427 116.57 €

**Vote 15 voix POUR**

#### 7) Plan communal de Sauvegarde

Présenté par Christophe Donnet

Ce document est consultable en mairie (sauf annexes)

Christophe Donnet informe que la commune va afficher sur le terrain les plus hautes eaux connues, ce qui peut avoir un intérêt historique et également pédagogique.

Deux propositions d'emplacement :

1- chemin de La Baume : 25-26 septembre 1965

2- Pont de la Pontèze : plaque qui va rappeler la montée des eaux centennales

Serge Lapierre indique que le village de Bédouès a été inondé par le ruisseau de l'Escalette.

C'était en 1933 et c'était plutôt une coulée de boue.

#### 8) Questions diverses

- Réclamations : Collectif de la place de l'Eglise par rapport aux travaux de la nouvelle mairie.

M. MOINE par rapport aux épisodes hivernaux et à son isolement. (Yssenges)

- Ecole : Karine Pastre fait un compte rendu du 2ème conseil d'école : 31 enfants actuellement et même effectif pour la rentrée de 2018 (5 enfants qui partent en CM2 et 5 enfants rentrants)

Les enfants vont aller à Micropolis. Les portes ouvertes de l'école de Bédouès aura lieu le vendredi 15 juin 2018.

Le conseil d'école a décidé le retour aux 4 jours d'école à la rentrée 2018.

- Communauté de Communes : compte-rendu fait par Karine Pastre et Christophe Nourry

Bernard Creissent voudrait connaître le propriétaire (apparemment le SIVOM) d'un terrain sous le camping Chon du Tarn à côté d'un terrain communal, pour pouvoir aménager ce coin en "plage".

Marie-Thérèse Chapelle indique que suite aux épisodes neigeux et hivernaux, il y a de nombreux trous en formation dans le village.

Suzette Boutonnet informe que la route de La Baume est vraiment détériorée.

Christophe Nourry demande quand la zone 30km/h sur la route départementale à Cocurès va être mise en place ?

M. le Maire précise qu'il faudra d'abord faire une 2ème écluse devant le restaurant la Lozérlette.  
Serge Lapierre précise que les véhicules qui vont à l'école, roulent trop vite.

Séance levée à 20h30.

Vu le Maire

Vu la secrétaire